



DEFENSIE
LA DÉFENSE

CANDIDAT
VOLONTAIRE
DURÉE LIMITÉE

Brochure d'information
pour le candidat Soldat /
Matelot (Ed Avr 25)

ACCUEIL

Nous vous souhaitons la bienvenue au sein de la Défense et nous vous félicitons déjà pour votre engagement.

Vous entamerez d'ici peu la première tranche de votre vie militaire.

Vous trouverez dans cette brochure toutes les informations utiles concernant votre séjour au Centre de Formation Régional. Si, après la lecture de cette brochure vous avez encore des questions n'hésitez pas à nous contacter avant la date d'incorporation ou de les poser au personnel instructeur qui se fera un plaisir d'y répondre.

A la fin de cette brochure, vous trouverez quelques documents que vous devrez remettre lors de votre incorporation. Lisez attentivement la brochure, remplissez clairement les documents et n'oubliez pas de les apporter avec vous.

VOTRE INCORPORATION

JOUR D'INCORPORATION

Le jour d'incorporation vous êtes attendu à l'heure mentionnée sur votre lettre de convocation au Corps de Garde du Centre de Formation du **Bataillon 12e de Ligne Prince Léopold - 13e de Ligne (12/13 Li) à Spa**. Vous y serez accueilli et dirigé vers le local prévu.

Vous trouverez de plus amples informations sur la façon d'atteindre l'unité dans cette brochure.

Vous êtes invité à vous présenter avec une coupe de cheveux courte et soignée (les oreilles et le cou doivent être dégagés). Pour les candidats qui portent la barbe, celle-ci doit être taillée et entretenue correctement.

Les femmes avec de longs cheveux doivent les attacher.

PROGRAMME du jour d'incorporation

La journée d'incorporation est consacrée essentiellement à l'accueil des candidats, la prise des présences, le contrôle administratif et médical, l'information relative au statut du candidat et à la signature de l'acte d'engagement qui officialisera votre entrée à la Défense.

Vous trouverez le programme détaillé de cette première journée en page 18.

Veillez-vous présenter dans une tenue (de ville ou de sport) propre et correcte permettant l'aisance dans les différentes activités de la journée (passage devant le médecin, essayage de tenues, ...).

VOTRE FORMATION

L'instruction (Formation militaire de base)

- La Phase d'Initiation Militaire (PIM) (09 semaines ou 45 jours ouvrables) pour TOUTES les Composantes

Le but de la Phase d'Initiation Militaire (PIM) est de permettre à un civil d'acquérir les connaissances de base d'un militaire. Cet objectif est atteint par le biais d'une période d'instruction de 09 semaines (45 jours ouvrable) **sous le système d'internat du lundi au vendredi**. La période d'instruction comprend une partie de cours théoriques suivie par la mise en pratique de ces cours.

- À l'issue de l'instruction vous serez capable de:
 - Physiquement:
 - La condition physique du candidat ne sera pas évaluée de manière statutaire (impact sur la poursuite ou non de la formation) pendant la PIM. La première évaluation statutaire aura lieu au plus tôt le premier jour du sixième mois suivant le mois d'incorporation. Elle portera sur deux épreuves, une de course à pied en tenue de sport (2400 m) et une épreuve de gainage (side bridge), toutes les deux contre le temps. Néanmoins durant la PIM les instructeurs n'auront de cesse de vous encourager à améliorer votre condition physique. En effet, certaines fonctions nécessitent la réussite de tests physiques supplémentaires (natation, test de combat, piste d'obstacle, marche, course en tenue de combat, ...). C'est pourquoi nous encourageons, dès la PIM, les candidats à être capable des performances suivantes : savoir nager 100 m sans s'arrêter, pouvoir courir en tenue de sport 5 Km en 30 minutes, marcher 12 Km avec un sac de 15 Kg à la vitesse de 4 Km/h (5 Km/h pour les candidats Para-Commando et les soldats d'infanterie). Le métier de militaire est exigeant et la condition physique est essentiel à son exercice. Le militaire sera dès lors évalué tous les ans sur le plan physique tout au long de sa carrière.
 - Techniquement:
 - Exécuter les réflexes individuels du soldat en garnison et en opération.
 - Caractériellement:
 - Dépasser vos limites
 - Se comporter de façon responsable vis-à-vis de l'armement et du matériel, tant individuel que collectif, et de l'entretenir
 - Adopter une attitude correcte en qualité de militaire, tant dans le milieu militaire que dans le milieu civil.

- Appréciation

Lors de la Formation militaire de base (FMB) le candidat sera apprécié sur le plan professionnel, caractériel et physique.

LA VIE AU CENTRE DE FORMATION

- Internat

Pendant la formation de base, vous êtes obligé(e) de loger au quartier pendant la semaine. En principe, vous pourrez partir en week-end chaque vendredi après que toutes les tâches et corvées ont été exécutées. L'utilisation des transports publics locaux sera prise en compte. Vous serez attendu soit le dimanche soir soit le lundi matin en fonction du programme d'instruction qui vous sera communiqué hebdomadairement.

- Déroulement type d'une journée de formation (*)

- Vers 05Hr45 : Réveil + Toilette
- 1^{er} repas
- Rassemblement + appel
- Entre 07Hr30 et 08Hr00 : début de l'instruction de l'avant-midi
- Vers 11Hr45 : 2^{ème} repas
- Entre 12Hr30 et 13Hr00 : début de l'instruction de l'après-midi
- Vers 17Hr00 : 3^{ème} repas
- Programme du soir : instruction et/ou étude et/ou temps libre
- Au plus tard à 22Hr00, contrôle des présences en chambre
- 22Hr30 : extinction des lumières.

Les heures renseignées ci-dessus sont données à titre indicatif. Elles peuvent varier par Centre de Formation Régional.

Le programme d'instruction est diffusé de façon hebdomadaire dans chaque Centre de Formation.

- Téléphone

L'usage du téléphone militaire n'est pas autorisé pour des communications privées.

L'utilisation de GSM N'est PAS autorisée pendant les périodes d'instruction, à l'exception des périodes de break.

- Logement

Les chambres sont équipées pour accueillir QUATRE à DIX personnes, suivant le Centre de Formation Régional. Cela prend en compte les précautions applicables liées au COVID-19. Le personnel féminin dispose d'un logement et de sanitaires séparés.

- Repas

Pendant l'instruction de base tous les repas sont obligatoirement pris dans les installations militaires (self-service). Vous trouverez le prix des différents repas dans la partie spécifique à votre Centre de Fmn Régional

Afin de couvrir les frais de nourriture hebdomadaires, il est nécessaire que vous puissiez prévoir une somme (approximative) de 50 euros par semaine. Nous attirons votre attention sur le fait que ce montant peut différer quelque peu entre les différents Centres de Formation Régionaux.

Le moyen ou les moyens de paiement possibles dans votre Centre de Formation Régional est renseigné en page 18.

Pendant les exercices de longue durée sur le terrain, vous serez nourri gratuitement.

- Permissions, sorties et congés

Durant toute la période d'instruction, les élèves sont « living-in ». Ce qui signifie que les sorties à l'extérieur du quartier ne sont pas autorisées durant la semaine et ce, y compris durant les soirées libres. Cependant, un congé peut être accordé lors de circonstances exceptionnelles (naissance, décès, hospitalisation d'un proche, etc.). Ces demandes d'absence seront soumises à l'approbation du Commandant du Centre de Formation Régional.

- Bar

En fonction du programme, le bar et les lieux de détente sont accessibles pour les candidats. Différentes possibilités d'activités récréatives ainsi que des journaux y sont disponibles.

<p>Pas de boissons alcoolisées pendant les heures de service et dans le logement !</p>

- Sport

Durant l'instruction, le programme sera essentiellement axé sur la course à pied, la natation et les exercices de renforcements musculaires (abdos, pompes, etc.). La plupart des Centres de Formation Régionaux disposent d'installations sportives (salle de fitness, salle de sport, terrain de volley-ball, ...).

Si le programme d'instruction le permet, vous pourrez pratiquer du sport librement.

ADMINISTRATION

Informations générales

- Acte d'engagement:
Après un passage devant le médecin du travail, vous signerez un contrat d'engagement de HUIT (08) ans comme « Candidat Volontaire Durée Limitée » (statut BDL).
- Traitement:
Le traitement est payé l'avant-dernier jour ouvrable du mois sur votre compte courant. En attendant la régularisation de votre traitement, une avance de 1.250 € vous sera versée dans le courant de la première quinzaine de votre séjour à l'unité d'incorporation. Ce montant sera régularisé à la fin du deuxième mois (traitement 1^{er} mois + traitement 2^{ème} mois – avance).
En application de la loi du 19 décembre 1980 relative aux droits pécuniaires des militaires, les rémunérations doivent être versées sur un compte ouvert au nom du militaire. Dès votre incorporation, vous devrez être détenteur d'un numéro de compte bancaire ou de compte chèque postal.
- Assurance "soins de santé"
Tout le personnel militaire DOIT être assuré. L'assurance maladie obligatoire signifie que vous devez adhérer à une caisse d'assurance maladie. La caisse d'assurance maladie peut être déterminée à votre guise.
- Assurance hospitalisation
La Défense a contracté une assurance hospitalisation pour tous les membres de son département. Cette assurance non-obligatoire est gratuite pour tout le personnel d'active et à prix réduit (50%) pour les membres de la famille de l'ayant-droit ⁽¹⁾.
Si vous adhérez à cette assurance dans les TROIS (03) mois après votre incorporation, vous n'aurez aucun stage à effectuer et vous serez immédiatement couvert dans les limites du contrat. Ceci est aussi valable pour TOUS les membres de la famille de l'ayant-droit ⁽¹⁾.
Nous portons à votre attention que vous êtes seulement assuré après signature de votre formulaire de demande.

(1) La famille de l'ayant droit :

- Le conjoint ou l'équivalent (partenaire cohabitant) ;
- Les enfants des personnes susmentionnées auxquels s'applique la législation sur les prestations familiales ou les enfants fiscalement à charge ;
- En cas de décès de la personne assurée principale, le conjoint ou l'équivalent et les enfants du défunt, s'ils étaient déjà assurés avant la date du décès, peuvent demeurer assurés en vertu de la présente police collective jusqu'au moment d'un nouveau mariage ou cohabitation.
- L'enfant à naître d'un membre du personnel décédé peut être connecté dès la naissance

Informations et directives médicales

- Aptitude médicale

Lors de la sélection médicale de base, vous avez été déclaré apte médicalement à devenir militaire. Le jour de l'incorporation, vous allez être soumis à une évaluation de santé préalable par le médecin du travail afin de s'assurer que vous êtes apte à démarrer votre formation militaire. Cette évaluation s'assurera que vous ne vous voyez pas attribuer des tâches qui vous soient nuisibles ou que vous ne puissiez pas exécuter en raison de votre état de santé. Il s'agit d'un GO/NO GO. Si vous êtes déclaré inapte, il n'y a pas de possibilité de recours et vous ne pourrez pas commencer la formation. C'est pour cela qu'il est très important que vous remplissiez correctement les deux questionnaires médicaux (Annexes A, B et D) et que vous apportiez tous les documents médicaux attestant de votre guérison dans le cas où vous avez eu un problème de santé entre la sélection médicale de base et le jour de l'incorporation. Sans documents médicaux, le médecin du travail devra vous déclarer inapte en cas de doute.

- Vaccination

Pour pouvoir participer à la formation militaire, vous devez être vacciné contre le tétanos. Ensuite pour pouvoir partir en mission à l'étranger, vous devrez recevoir d'autres vaccins. Nous vous demandons d'apporter toutes les preuves de vaccination (carnet ONE, attestation de votre médecin traitant, certificat international de vaccination, carte de vaccination...). C'est très important car sans preuves, nous devons vous revacciner.

Il est OBLIGATOIRE que vous soyez en possession d'une preuve de vaccination (carnet ONE, attestation de votre médecin traitant, certificat international de vaccination, carte de vaccination...) et de votre carte de groupe sanguin.

Documents à emporter par les candidats

Ces documents doivent rester avec vous le jour de l'incorporation. Ils ne doivent pas être mis dans votre valise ou sac de voyage. Ils vous seront demandés lors du processus d'incorporation.

	✓
Carte d'identité + copie recto-verso de votre e-ID.	
Si vous habitez à l'étranger, un extrait du casier judiciaire (anciennement « Certificat de bonne vie et mœurs ») datant de moins de 6 mois.	
Une copie de TOUS vos diplômes et / ou certificats d'études	

Le fait de NE PAS être en possession de l'UN des documents susmentionnés le jour de l'incorporation peut entraîner le REJET de votre candidature.

	✓
Si vous êtes marié une copie de votre acte de mariage et une copie de la fiche de traitement de votre partenaire	
Pour les cohabitants, un document de composition de ménage et une copie de la fiche de traitement du partenaire + éventuellement un certificat de cohabitation légale	
En cas de divorce, une copie de l'acte de divorce	
Numéros des registres nationaux de tous les membres du ménage (partenaire + enfants le cas échéant)	
Un extrait d'acte de naissance de votre (vos) enfant(s)	
Une attestation de votre dernier établissement d'enseignement avec la date de fin de vos études si elles ont été terminées dans les quatre mois avant votre incorporation.	
La fiche de renseignement remplie (voir annexe C)	
OBLIGATOIRE : Preuve de vaccination (carnet ONE, attestation de votre médecin traitant, certificat international de vaccination, carte de vaccination...) et carte de groupe sanguin	
Numéro de compte bancaire ou postal à votre nom (obligatoire pour tout le monde) Pour les comptes à l'étranger, le numéro de compte IBAN et le BIC	
Une somme d'argent (cash) de ± € 100	
Déclaration médicale sur l'honneur dûment complétée (voir annexe A et B)	
Questionnaire sur votre santé avant l'incorporation (en annexe D)	
Attestation scolaire – Pécule de vacances (en annexe E). Ce document doit être accompagné d'un document de l'école stipulant que l'élève a suivi les cours jusqu'à la date exacte où il a quitté l'école. Les documents doivent être signés et avoir le cachet de l'école.	

IMPORTANT

Pour les candidats de la MARINE qui n'ont pas la nationalité belge

Il est INDISPENSABLE que ces candidats soient en possession d'un passeport INTERNATIONAL en cours de validité (valable au moins encore 1 an) ou qu'ils en fassent déjà la demande, car APRÈS avoir quitté le Centre Régional de Formation, ils ne seront à quai que pour une durée limitée (± 1 mois). Pendant la formation de base, le programme ne vous permet PAS de corriger cela depuis votre lieu de résidence.

Le remboursement des frais d'achat du passeport international est prévu, sur présentation de la preuve de paiement.

Matériel à emporter par les candidats

	✓
Nécessaire de toilette : gant de toilette, serviettes (grandes et petites), trousse de toilette (toutes de couleurs foncées), savon, dentifrice, pas d'utilisation de rasoir électrique sur le terrain	
Tenue civile pour 03 jours adaptée aux conditions météorologiques Le deuxième jour sera consacré à l'essayage des tenues et de l'équipement de corps. Pour ce faire, vous devrez porter une tenue de sport serrante qui vous permette l'essayage. (pas de cabine)	
Des mouchoirs, des sous-vêtements suffisant pour une semaine et des cintres	
Pour les femmes: élastiques à cheveux (noir ou kaki)	
Slaches (pour la douche)	
Matériel de sport, chaussures de sport pour sports d'intérieur (semelle blanche ou non marquante) + chaussures de course. Survêtement de pluie de sport en fonction des conditions météo. Remarque : vous recevrez un cours sur les chaussures de course appropriées. Il n'est donc pas nécessaire d'acheter trop vite des chaussures trop chères.	
Bouteille d'eau	
TROIS cadenas à combinaison (diamètre min 3mm – diamètre max 8mm)	

Remarque :

En tant que personnel de la Défense, vous disposerez mensuellement d'une « Indemnité de tenue » de 77,16 euros.

Cette somme est mise à disposition pour vous permettre d'acheter du matériel et de l'équipement soit :

- via le « **BEMILSHOP (magasin en ligne réservé au personnel de la Défense)** » ;
- via les magasins civils

Votre Centre de Formation Régional

**Bataillon 12e de Ligne Prince Léopold - 13e de Ligne
(12/13 Li) à Spa**

Contacter le Centre de Formation Regional



Adresse :

Bataillon 12ème de Ligne Prince Léopold- 13ème de Ligne
Quartier LtGen Baron Jacques de Dixmude
Avenue du 12 de Ligne Prince Leopold 1
4900 SPA



Téléphone :

Jusqu'au jour de son incorporation, il est demandé au candidat de contacter le
« Call Center Defense » - **0800/333.48** pour TOUT problème et/ou question
relative à son incorporation
(horaires voir page 18).

A partir du jour de son incorporation, le candidat a également la possibilité de
contacter son CFmnR aux numéros suivants :
Bureau Adjudant d'Unité 1^{ère} Compagnie : 02/44 28813



Email :

ltbn1213li-1cie-csm@mil.be



Service d'assistance externe de la Défense :

contact@mil.be

Les candidats qui viennent de loin et qui sont dans l'impossibilité de rejoindre le Centre de Formation Régional le lundi matin dans les heures demandées peuvent demander un logement et rejoindre le Centre de Formation le dimanche soir, entre 20h et 22h sur inscription préalable au Bu CSM 1Cie (voir adresse email ci-dessus).

Comment rejoindre le Centre de Formation Régional ?



Par la route

GPS : Latitude : 50.486782 - Longitude : 5.848072



- **Via la E25 (Liège-Arlon)**

En direction du Luxembourg, prendre la sortie n° 45 «Sprimont»

A gauche, prendre la N678 en direction de Theux-Spa

A l'entrée de Spa (Station ESSO), prendre à droite en direction de «Spa

Monopole» & «Régiment 12/13 Li»

- **Via la E40 (Liège-Aachen)**

Sur la E40, prendre la E42 en direction de Verviers-Prüm

Sur la E42, prendre la sortie n° 8 en direction Spa-Tiège

Au centre de Spa, prendre la direction de «Spa Monopole» & «Régiment 12/13 Li»



Par le train/bus

Par Train :

Verviers Central - Pepinster - Theux - Franchimont – Spa

Pour Info SNCB & Horaires : Tél. 02 528 28 28 - www.b-rail.be

Une navette à destination du 12/13 Li sera à disposition à la gare de SPA pour les postulants arrivant en train le jour de l'incorporation de 07Hr20 à 08Hr20.

Par Bus :

295 - Verviers - Tiège – Spa

744 - Spa - Stavelot - Trois-Ponts

388 - Verviers - Spa - Verviers

62 - Aywaille – Spa

Pour Info TEC & Horaires : Tél. 04 361 94 44 - www.infotec.be

IMPORTANT :

En cas de problème (maladie, impossibilité de rejoindre votre unité, arrivée tardive, ...), n'hésitez pas à prendre contact avec le numéro de téléphone ci-dessous les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et (fermé le samedi et le dimanche).:

0800/333 48

Plan du quartier



Prix des repas

Petit déjeuner : 2€50
Repas du midi : 5€50
Repas du soir : 3€50

Le paiement en argent liquide est possible mais il vous est demandé de privilégier le paiement par carte bancaire.

Programme du premier jour

Timing	Qui ?	Quoi ?
07h15 ET 08h15	Candidat(e)s	Accueil Gare de Spa
08h00 – 08h30	Candidat(e)s	Arrivée au 12/13Li et accueil au bar Faucon
A partir de 08h30	Candidat(e)s	Examen médical par médecin AMT
11h00 – 11h20	Candidat(e)s	Mot d'accueil – Directives du CSM 1Cie / directives de la journée en salle cinéma
11h20 – 12h15	Candidat(e)s	Briefing HR4U + administration HR4U
12h15 – 13h00	Candidat(e)s	Repas de midi
13h00 – 13h50	Candidat(e)s	Briefing CO et CU
13h55 – 14h45	Candidat(e)s	Finalisation Admin (HR4U) + Prise de photos par IPR
15h05 – 15h55	Candidat(e)s	Distribution du couchage
16h15 – 17h15	Candidat(e)s	Contacts ménage
17h15 – 18h00	Candidat(e)s	3ème repas
18h00 – 18h50	Candidat(e)s	Briefing incendie et exercice d'évacuation
19h00 – LPM	Candidat(e)s	Suites des briefings d'accueil et d'installation

REMARQUE :

Le deuxième jour sera consacré à l'essayage des tenues et de l'équipement de corps. Pour ce faire, vous devrez porter une tenue de sport serrante qui vous permette l'essayage. (pas de cabine)

Afin de vous éviter toutes dépenses inutiles, veuillez à ne pas acheter du matériel qui ferait double emploi ou du matériel non repris dans les listings de cette brochure.

Annexes

A compléter et à remettre à l'unité le jour de l'incorporation. Dans une enveloppe scellée avec la mention « Secret Médical ». La remise d'une fausse déclaration entraîne irrévocablement un licenciement pour faute grave

Déclaration médicale

Mod BMG7-1

DECLARATION CONCERNANT LA SITUATION MEDICALE

Je soussigné

NOM (en caractères d'imprimerie):

Prénom(s) (en entier):

N° national:

Date de naissance (jour, mois, année):

Lieu de naissance (commune, pays):

certifie sur l'honneur que, depuis que j'ai été déclaré médicalement apte à l'examen médical relatif à l'aptitude médicale,

- | | | |
|---|-----|--------------------|
| – j'ai été la victime d'un accident avec lésion corporelle: | oui | non ⁽¹⁾ |
| – j'ai été malade: | oui | non ⁽¹⁾ |
| – j'ai fait enlever un tatouage: | oui | non ⁽¹⁾ |

Dans le cas d'UNE réponse "oui", l'annexe de la présente déclaration doit être complétée et, le cas échéant, une attestation médicale ou une déclaration du médecin traitant (avec des résultats d'examens complémentaires éventuels) doit y être ajoutée.

Je sais que mon engagement peut être résilié d'office et sans préavis s'il a été accepté sur la base d'une fausse déclaration de ma part.

Signature du postulant

Date:

(1) Biffer la mention inutile

SECRET MEDICAL

Mod BMG7-2

ANNEXE A LA DECLARATION CONCERNANT LA SITUATION MEDICALE**Je soussigné**

NOM (en caractères d'imprimerie):

Prénom(s) (en entier):

N° national:

Date de naissance (jour, mois, année):

Lieu de naissance (commune, pays):

certifie que, depuis que j'ai été déclaré médicalement apte à l'examen médical relatif à l'aptitude médicale, j'ai été la victime d'un accident / maladie / j'ai fait enlever un tatouage ⁽¹⁾.

date / période ;

description :

lésions/douleurs :

traitement :

Je crois qu'en ce moment ⁽¹⁾

– je suis guéri complètement

– j'ai encore les lésions/ douleurs suivantes

J'ajoute attestation(s) médicale(s)

Signature du postulant

Date:

(1) Biffer la mention inutile

SECRET MEDICAL

Données sur la famille:

1. Conjoint et/ou cohabitant(e): (Nous transmettre une composition de ménage!)

NOM:

Prénoms:

N° National: . . - .

Date de naissance: / /

Lieu de naissance:

Date de mariage ou de cohabitation: Date de séparation ou divorce:

S'agit-il d'une cohabitation légale? oui – non *

Profession:

Nom et adresse de l'employeur:

Votre conjoint a-t-il des revenus? OUI – NON *

2. Enfants

1. NOM:

Prénoms:

N° National: . . - .

Date de naissance: / /

Lieu de naissance:

2. NOM:

Prénoms:

N° National: . . - .

Date de naissance: / /

Lieu de naissance:

3. NOM:

Prénoms:

N° National: . . - .

Date de naissance: / /

Lieu de naissance:

* (biffer la mention inutile)

QUESTIONNAIRE SUR VOTRE SANTE AVANT L'INCORPORATION		
Nom:		
Prénom:		
Date de naissance:		
	OUI	NON
Est-ce que des changements sont survenus sur le plan médical depuis votre dernière évaluation de santé à la Défense ? (Sélection médicale de base)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si la réponse est oui, quels changements sur le plan médical ?		
Avez-vous eu une maladie ou affection sérieuse ou chronique (= de longue durée) et en souffrez-vous encore ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si la réponse est oui, précisez quelle affection ou maladie :		
Avez-vous ou avez-vous eu (dans le passé) une des affections suivantes ?		
Asthme?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Epilepsie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Diabète?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Hypertension?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Trop de cholestérol?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souffle au cœur, troubles du rythme ou autre problème cardiaque ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Affection mentale ou psychiatrique?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous subi une ou plusieurs interventions chirurgicales ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si la réponse est oui, précisez quelle(s) intervention(s) chirurgicale(s) :		
Avez-vous eu ou avez-vous des fractures, des pathologies articulaires, ligamentaires et/ou musculaires qui s'aggravent ou vous limitent lors de la pratique d'activités physiques ou de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si la réponse est oui, précisez quels fractures, pathologies articulaires, ligamentaires et/ou musculaires :		

	OUI	NON
Etes-vous allergique ou avez-vous eu une réaction de type allergique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si la réponse est oui, précisez quelle(s) allergie(s) :		
Prenez-vous des médicaments ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous pris au cours de l'année passée des médicaments de manière prolongée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si la réponse est oui, précisez quels médicaments :		
Ne pouvez-vous plus réaliser certaines choses du fait de votre état de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vous a-t-on dit un jour que vous deviez arrêter de pratiquer un sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous déjà perdu connaissance pendant ou après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressentez-vous parfois une oppression ou une douleur à la poitrine ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous anormalement fatigués après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un membre de votre famille a-t-il un pacemaker, un défibrillateur implantable ou subi une transplantation cardiaque ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un membre de votre famille âgé de moins de 50 ans est-il décédé brutalement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un membre de votre famille a-t-il souffert d'une maladie cardiaque avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Y-a-t-il des maladies héréditaires dans votre famille ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Quel métier ou quel travail avez-vous exercé auparavant ?		

Je confirme que ce questionnaire a été rempli de manière sincère et complète.

Date:

Signature :

Le

ATTESTATION SCOLAIRE – PECULE DE VACANCES

Je soussigné(e) ,

Directeur/Directrice de

déclare que
(Nom et prénoms)

Né(e) leà

A suivi régulièrement les cours pendant l'année scolaire

L'intéressé(e) a quitté l'école à titre définitif à la date du

Les cours suivis répondent aux conditions prévues par l'Art 62 des lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés.

Cachet de
l'établissement

Nom et signature

Pour les candidats de moins de 25 ans ayant quitté l'école depuis moins de 120 jours calendrier.